



No de résolution ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE DANVILLE**

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire des membres du Conseil de la Ville de Danville, tenue le lundi, 2 décembre 2019 à 19 h 10 à la salle du Conseil sise au 150, rue Water à Danville.

SONT PRÉSENTS :

Maire : Monsieur Michel Plourde
Conseiller #1 : Madame Ginette Pinard
Conseiller #2 : Monsieur Jean-Guy Dionne
Conseiller #3 : Monsieur Simon Chênevert
Conseiller #4 : Monsieur Jean-Guy Laroche
Conseiller #5 : Monsieur Daniel Pitre
Conseiller #6 : Madame Nathalie Boissé

Directrice générale et secrétaire-trésorière: M^e Josée Vendette

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Michel Plourde, Maire et l'assemblée est reconnue valablement constituée.

Il y a 31 citoyens qui assistent à l'assemblée ordinaire du Conseil de ville.

MOT D'OUVERTURE

Le Maire, monsieur Michel Plourde, prononce l'ouverture de l'assemblée.

BONS COUPS DU MOIS – LANCEMENT DE LA POLITIQUE CULTURELLE

La Ville de Danville procède au lancement de la politique culturelle de la Ville de Danville.

Monsieur Daniel Pitre prend la parole et explique les 3 grands enjeux de la politique de même que les objectifs visés par cette dernière.

Monsieur Pitre annonce que la politique sera éventuellement bonifiée pour assurer le développement du patrimoine culturel. Le 5 décembre prochain, le gouvernement dévoilera les outils que le gouvernement souhaite déployer pour assurer la pérennité du patrimoine culturel. La Ville les étudiera et verra s'il y a lieu de les ajouter à la politique.

Dès la semaine prochaine, la Ville procèdera à un appel de projets pour des projets que permettra de soutenir financièrement la politique culturelle. Bien que les sommes à distribuer soient limitées, la Ville espère que cette aide servira d'effet de levier pour aider les organismes et artistes à présenter des projets.

Les gens auront jusqu'à la fin du mois de mars, ou une autre date qui sera mentionnée dans l'appel de projets, pour déposer leurs demandes.

Monsieur le Maire, Michel Plourde, félicite monsieur Pitre et le comité pour l'excellent travail effectué.

Monsieur le Maire, Michel Plourde, réitère que la Ville ne peut pas n'être qu'une entreprise offrant des services en égouts, en aqueduc, en voirie ou en sécurité incendie. Bien sûr, tous ses services sont essentiels et élémentaires.

Par contre, ce ne sont pas ces services qui donnent une âme et un sentiment d'appartenance à la ville.



No de résolution ou annotation

Le désir de donner une politique culturelle à la ville est justement de pouvoir donner une âme plus grandiose à notre magnifique Danville, laquelle possède déjà un riche patrimoine bâti, de beaux espaces verts, une extraordinaire foresterie urbaine et des paysages ruraux bucoliques.

C'est maintenant à l'ensemble de la population danvilloise de rendre vivante cette politique culturelle afin de faire vibrer Danville.

Monsieur Richard Letendre prend la parole au nom des citoyens représentants les artistes de Danville et remercie la Ville pour sa politique. Il tient à remercier madame Lorie Hazine Poisson pour son implication.

Il ajoute que les artistes sont mis en avant-plan. C'est donc la responsabilité des artistes de proposer des projets. Il invite les artistes à se concerter et faire rayonner Danville. Le mouvement entraîne le mouvement.

Voici le communiqué de presse émis en lien avec ce lancement :

La Ville de Danville a procédé au dévoilement de sa politique culturelle 2019-2023. Cette politique traduit l'engagement de la Ville de Danville envers le développement de la culture au sein de son territoire.

Pour les cinq (5) prochaines années, cette politique soutiendra les actions qui permettront la réalisation d'objectifs liés à un des trois (3) enjeux prioritaires, soit :

1. Valoriser le patrimoine culturel de Danville;
2. Développer la participation et l'intérêt des citoyens pour la culture et les sensibiliser à l'impact positif sur leur bien-être ;
3. Accroître le tourisme culturel en misant sur le pouvoir des arts et de la culture ;

Cette politique est le fruit d'une démarche participative organisée par un comité de travail, formé de citoyens, d'artistes, d'organismes culturels et de représentants municipaux. En outre, le comité a organisé un exercice de consultation auprès des principaux citoyens et acteurs culturels intéressés par le processus. Près de cinquante personnes y ont participé.

« Le lancement de la Politique culturelle représente une étape très importante pour Danville qui a bâti sa réputation de « magnifique » sur la préservation de ses origines, la valorisation de son patrimoine et sur sa culture », affirme M. Michel Plourde, maire de Danville.

« Il est maintenant reconnu que la culture deviendra un atout important de développement et d'amélioration de la qualité de vie de nos concitoyens et concitoyennes », ajoute M. Daniel Pitre, conseiller municipal et président du comité de travail de la politique culturelle.

Pour mettre en œuvre cette politique, la ville de Danville lance un appel de projet afin de soutenir et de promouvoir le développement de projets inspirants et dynamisants en lien avec les enjeux de la politique culturelle. Les promoteurs désireux de soumettre un projet sont invités à remplir et à soumettre un formulaire, au cours du mois mars 2020. Les informations seront disponibles à la municipalité.

4.1 - TERMINAISON DES TRAVAUX D'ÉTUDE DE REGROUPEMENT AVEC ASBESTOS

Monsieur le Maire, Michel Plourde, informe la population que les Villes de Danville et d'Asbestos ont mis fin aux travaux d'étude de regroupement.

Il lit le communiqué de presse émis à cet effet :

Il y a quelques mois, les Villes d'Asbestos et de Danville annonçaient qu'elles évalueraient la possibilité de se regrouper à l'aide d'une étude d'opportunité réalisée par le Ministère des Affaires municipales et de l'habitation (MAMH). Après s'être longuement penché sur les conclusions de cette étude préliminaire, le comité de travail réunissant les conseils municipaux des deux municipalités a finalement tranché en faveur de collaborations intermunicipales, l'idée de regroupement n'étant pas retenue, pour l'instant.

Parmi les aspects ayant mené à cette décision, on peut noter qu'après avoir exploré plusieurs pistes de solutions, il est difficile à ce stade-ci d'établir un système de taxation harmonisé entre les deux municipalités en ce qui concerne les commerces et les industries. Les démarches des deux conseils ont alors plutôt évolué vers des ententes de collaborations.

« Lorsque nous avons annoncé que nous allions explorer la possibilité de regroupement, il était clair que les citoyens seraient impliqués dans le processus. Nous avons d'ailleurs tenu des rencontres d'information afin d'entendre leurs préoccupations et questions. Toutefois, nous avons aussi précisé qu'un référendum aurait lieu uniquement si les deux conseils municipaux



No de résolution ou annotation

jugeaient qu'un regroupement serait favorable. Comme ce n'est pas le cas, il n'y aura pas de vote », explique le maire de Danville, Michel Plourde.

Les Villes d'Asbestos et de Danville continueront donc à collaborer étroitement, elles qui ont notamment des ententes concernant le traitement des eaux et la voirie et qui partagent également une ressource dans leurs corporations de développement socioéconomique respectives.

« L'étude réalisée et les réflexions entamées par le comité de travail auront permis de savoir quelles ententes intermunicipales sont possibles. Nous allons donc pouvoir analyser ces nouvelles pistes dans l'avenir afin de créer des collaborations optimales pour Asbestos et Danville », souligne le maire d'Asbestos, Hugues Grimard.

Étant donné que les travaux de réalisation de l'étude avec le MAMH n'ont pas mené à la décision d'un regroupement, l'étude ne pourra pas être complétée ni être rendue publique. Les citoyens ayant des interrogations sont toutefois invités à communiquer avec leur Hôtel de Ville respectif afin de s'adresser à une personne-ressource qui pourra les éclairer.

Suite à la lecture du communiqué de presse, monsieur le Maire, Michel Plourde, donne des exemples de points sur lesquels les pourparlers achoppent.

397-2019

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour proposé aux membres du Conseil lors de l'envoi de la convocation selon les règles édictées à la *Loi sur les Cités et Villes*;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé,
Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne,
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

L'ordre du jour se lit comme suit :

MOT D'OUVERTURE :

BONS COUPS DU MOIS : Lancement de la politique culturelle de la Ville de Danville

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.0 PROCÈS-VERBAUX

3.0 ADMINISTRATION FINANCE

- | | | |
|------|--|--------------------|
| 3.1 | Adoption de la liste des comptes à payer au 2 décembre 2019 | Annexe 3.1 |
| 3.2 | Adoption de la liste des chèques émis au 2 décembre 2019 | Annexe 3.2 |
| 3.3 | Règlement numéro 201-2019 créant une réserve financière à des fins culturelles – Adoption | Annexe 3.3 |
| 3.4 | Déclaration des intérêts pécuniaires – Dépôt | Annexe 3.4 |
| 3.5 | PG Solutions – Renouvellement des licences – Autorisation | Annexe 3.5 |
| 3.6 | PG Solutions – Achat du module de paiement des taxes en ligne – Autorisation | Annexe 3.6 |
| 3.7 | OMH de Danville – États financiers 2018 – Adoption | Annexe 3.7 |
| 3.8 | OMH de Danville – Budget 2019 amendé – Adoption | Annexe 3.8 |
| 3.9 | FQM – Adhésion 2020 – Autorisation | |
| 3.10 | Réseau Biblio – Adhésion 2020 – Autorisation | Annexe 3.10 |
| 3.11 | Génératrice Drummond – Contrat entretien – Renouvellement | Annexe 3.11 |
| 3.12 | Activités physiques (femmes et filles) – Dépôt d'une demande de subvention – Autorisation | |
| 3.13 | Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche et la période estivale – Demande de subvention – Autorisation | Annexe 3.13 |

4.0 ADMINISTRATION DIVERS

- | | | |
|-----|--|-------------------|
| 4.1 | Projet de regroupement – Asbestos-Danville – Fin des travaux | Annexe 4.1 |
| 4.2 | Patinoire et anneau de glace – Mandat à la Maison des jeunes Au Point – Autorisation | |
| 4.3 | Bibliothèque municipale – Président du comité – Désignation – Ratification | |
| 4.4 | OTJ de Danville – Rapport Saison 2019 – Dépôt | Annexe 4.4 |

5.0 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES

- | | | |
|-----|---|-------------------|
| 5.1 | Employé 0064 – Terminaison des négociations et congédiement | Annexe 5.1 |
| 5.2 | PSC – Renouvellement du programme – Information | Annexe 5.2 |

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

6.0 TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU



No de résolution ou annotation

7.0	URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS	
7.1	Rapport des permis émis pour le mois de novembre 2019 - Règlement numéro 167-2017 modifiant le Règlement numéro 136-2014 relatif aux animaux - Ajout d'une autorité compétente – Désignation	Annexe 7.1
7.2	Règlement numéro 198-2019 modifiant le Règlement de zonage numéro 146-2015 pour ajouter l'usage Industrie lourde dans la zone ZR-37 – Adoption du deuxième projet	Annexe 7.3
7.3	Règlement numéro 197 A-2019 maintenant désigné comme le Règlement numéro 2013-2019 modifiant le Règlement de zonage numéro 146-2015 pour modifier les dispositions relatives à un bâtiment ou une construction complémentaire – Adoption du 2 ^e projet de règlement	Annexe 7.4
7.4	Règlement numéro 198-2019 modifiant le Règlement de zonage numéro 146-2015 pour ajouter l'usage Industrie légère et industrie de haute technologie dans la zone ZR-37 - Adoption du 2 ^e projet de règlement	Annexe 7.5
7.5	Règlement numéro 200-2019 modifiant le Règlement de zonage numéro 146-2015 pour ajouter le groupe d'usage « Re4 – multifamiliale » à la zone Re76 – Adoption du 2 ^e projet de règlement	Annexe 7.6
7.6	Règlement numéro 202-2019 modifiant le Règlement de zonage numéro 146-2015 pour ajouter le groupe d'usage « classe commerce associé aux véhicules moteurs » et les classes C13, C14, C15 et C16 dans différentes zones de la Ville de Danville – Adoption du 1 ^{er} projet de Règlement modifié	Annexe 7.7
7.7	Lot 5 963 213, 213, rue Wilfrid-Lebeau – Demande dérogation mineure – Autorisation	Annexe 7.8
7.8	Lot 4 079 217- 1366, route 116 – Demande de dérogation mineure – Autorisation	Annexe 7.9
7.9	Lot 4 077 177 - 60, rue Boisvert – Demande de dérogation mineure – Autorisation	Annexe 7.10
7.10	Lot 4 077 449 – 3, rue Grove – PIIA – Changement de briques – Ratification de l'autorisation	Annexe 7.11
7.11	Programme de vidange des fosses septiques – Bilan 2019	Annexe 7.12
8.0	SERVICE INCENDIE	
9.0	DEMANDES DIVERSES	
9.1	Charte Estrienne – Voir grand pour nos enfants – Adhésion	Annexe 9.1
9.2	Demandes financières 2020 de différents organismes (Décision conseil du 16 décembre)	
9.3	CCES – Party de Noël – 18 décembre 2019 au Moulin 7 - Participation	Annexe 9.3
9.4	Carnaval des glaces – Offre de partenariat – Acceptation	Annexe 9.4
9.5	Club Optimiste d'Asbestos Inc. – Vins et fromages – 25 janvier 2020 - Participation	Annexe 9.5
9.6	Murale nationale des enfants du Canada – Invitation à participer - Acceptation	Annexe 9.6
	QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)	
10.0	CORRESPONDANCE	
10.1	Secours – Amitié Estrie - Recherche de bénévoles	Annexe 10.1
10.2	MAMH – Invitation consultation publique – Zones inondables – 5 décembre 2019	Annexe 10.2
10.3	PÉPINES - Analyse comparative entre les sexes - 13 février de 13h à 16 h – Participation	Annexe 10.3
10.4	Cour municipale – Rapport de la séance du 22 octobre 2019	Annexe 10.4
10.5	Municipalité amie des aînés – Webinaire – 16 décembre 2019 – 12 à 13 h	Annexe 10.5
10.6	Ville d'Asbestos – Changement de nom	Annexe 10.6
10.7	Alliance Magnésium – Bilan de la rencontre du 27 novembre – Information	Annexe 10.7
10.8	STC des Sources – Sortie à Sherbrooke – 14 décembre 2019	
10.9	MRC des Sources – Résumé de la séance du 27 novembre 2019	
11.0	RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL	
11.1	Rapport de monsieur Michel Plourde, Maire	Annexe 11.1
11.2	Rapport de monsieur Simon Chênevert	Annexe 11.2
11.3	Rapport de monsieur Jean-Guy Dionne	Annexe 11.3
11.4	Rapport de monsieur Jean-Guy Laroche	Annexe 11.4
12.0	VARIA	
13.0	ÉVÈNEMENTS À VENIR	
13.1	Prochaine assemblée régulière : Lundi, le 16 décembre 2019 à 19 heures	
13.2	Assemblée spéciale d'adoption du budget 2020 – 16 décembre 2019 à 20 heures	
13.3	Réception des fêtes – 5 décembre 2019	
13.4	Carnaval des glaces – Quilleton – Duchesse des Chevaliers de Colomb- 8 décembre 2019	
13.5	Fermeture des bureaux municipaux du 21 décembre 2019 au 5 janvier 2020 inclusivement.	
13.6	Carnaval des glaces – Activité des duchesses – Curling – 4 janvier 2020	
13.7	Carnaval des glaces –Tournoi de crible – 18 janvier 2020 de 12h30 à 15h00	



No de résolution ou annotation

- 13.8 Carnaval des glaces – Match d'improvisation – 24 janvier 2020 – 19h30
- 13.9 Carnaval des glaces – Journée familiale – 25 janvier 2020 de 10h à 14 h
- 13.10 Carnaval des glaces – Gala de lutte – 25 janvier 2020 de 18h30 à 21h00
- 13.11 Carnaval des glaces – Spectacle et jeux gonflables – 31 janvier 2020 de 19h30 à 22h00
- 13.12 Carnaval des glaces – Couronnement de la reine – 1^{er} février 2020 à 18 hres
- 13.13 Maison de Nana – Souper communautaire –
- 13.14 Chevaliers de Colomb – Paniers de Noël – Confection – 12 décembre de 13h à 16h
- 13.15 Chevaliers de Colomb – Paniers de Noël – Distribution – 13 décembre 2019
- 13.16 Maison des jeunes au Point – Souper de Noël – 19 décembre 2019

QUESTIONS DES CITOYENS (15 minutes)

MOT DE FERMETURE

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ADOPTÉE

2.0 PROCÈS-VERBAUX

Aucun procès-verbal n'est adopté.

3.0 ADMINISTRATION FINANCE

398-2019

3.1 Adoption de la liste des comptes à payer au 2 décembre 2019

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer transmise aux membres du Conseil;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard;
Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne,
IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER la liste des comptes à payer telle que soumise au montant de 323 458.52 \$ et d'autoriser le paiement des comptes par le Maire ou, à défaut, la personne désignée et la directrice générale ou à défaut, la secrétaire-trésorière adjointe.

ADOPTÉE

399-2019

3.2 Adoption de la liste des chèques émis au 2 décembre 2019

CONSIDÉRANT la liste des chèques émis au 2 décembre 2019 transmise aux membres du Conseil;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Simon Chênevert;
Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche,
IL EST RÉSOLU

D'APPROUVER la liste des chèques émis au 2 décembre 2019 telle que soumise au montant de 51 051.91 \$ et d'autoriser la signature des chèques par le Maire ou, à défaut, la personne désignée et la directrice générale ou, à défaut, la secrétaire-trésorière adjointe.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité budgétaire

Je, soussignée secrétaire-trésorière de la Ville de Danville, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement de l'ensemble des comptes de la Ville de Danville au 2 décembre 2019.


Josée Vendette, secrétaire-trésorière


400-2019


3.3 Règlement numéro 201-2019 créant une réserve financière à des fins culturelles - Adoption

CONSIDÉRANT QUE les élus de la Ville de Danville jugent opportun de créer une réserve à des fins culturelles pour pourvoir aux dépenses suivantes, à savoir :

- L'application d'ententes de développement culturel intervenues ou à intervenir entre la Ville de Danville et les différents paliers de gouvernement;
- L'application d'ententes ou de projets en application de la Politique culturelle de la Ville de Danville auxquels peuvent participer différents partenaires publics et/ou privés;
- L'application de tout programme à caractère culturel ou patrimonial spécifiquement identifié par le conseil de ville;
- L'acquisition d'œuvre d'art demeurant la propriété de la Ville de Danville;

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>CONSIDÉRANT l'avis de motion donné le 18 novembre 2019 par monsieur Daniel Pitre à l'effet que lui-même, ou un autre conseiller présentera, d'une séance ultérieure de ce conseil, pour adoption le Règlement numéro 201-2019 créant une réserve financière à des fins culturelles;</p> <p>CONSIDÉRANT la présentation du projet de règlement effectuée le 18 novembre 2019;</p> <p>CONSIDÉRANT les sommes disponibles en 2019 pour les fins culturelles, lesquelles seront versées à cette réserve;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Daniel Pitre, Appuyée par madame Nathalie Boissé, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'ADOPTER le règlement numéro 201-2019 créant une réserve financière à des fins culturelles tel que présenté lors de l'avis de motion.</p> <p>DE VERSER à même cette réserve une somme de 2 000 \$ en provenance du budget 2019.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>										
	<p>3.4 Déclaration des intérêts pécuniaires - Dépôt</p> <p>Conformément à la loi, la directrice générale dépose aux membres du conseil le formulaire de déclaration d'intérêts pécuniaires qu'ils devront remplir pour l'année 2020. Une copie du formulaire remis pour 2019 est également jointe pour chacun. Chacun des membres du conseil est invité à remplir son formulaire.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>										
<p>401-2019</p>	<p>3.5 PG Solutions – Renouvellement des licences – Autorisation</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville détient plusieurs licences d'exploitation de produits de comptabilité de la suite Acceo détenue par PG Solutions;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville détient une licence d'exploitation pour la gestion du service incendie;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les licences annuelles doivent être renouvelées;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE ces licences sont :</p> <table border="0" data-bbox="451 1360 1084 1521"> <tr> <td>1. Perfas – Interface électorale</td> <td>1 391.20 \$</td> </tr> <tr> <td>2. Première ligne – Incendie</td> <td>1 925.83 \$</td> </tr> <tr> <td>3. Comptabilité</td> <td>11 836.67 \$</td> </tr> <tr> <td>4. Comptes payables</td> <td>4 305.82 \$</td> </tr> <tr> <td>5. Gestion des permis et requêtes</td> <td>6 996.24 \$</td> </tr> </table> <p>Pour une somme totale de 26 455.76 \$;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE ces logiciels sont utilisés depuis l'an 2000 au sein de la Ville;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Daniel Pitre, Appuyée par madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'AUTORISER le renouvellement des logiciels détenus auprès de PG Solutions pour une somme de 26 455.76 \$.</p> <p>D'AUTORISER la directrice générale à signer tous les documents requis pour ce faire.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>	1. Perfas – Interface électorale	1 391.20 \$	2. Première ligne – Incendie	1 925.83 \$	3. Comptabilité	11 836.67 \$	4. Comptes payables	4 305.82 \$	5. Gestion des permis et requêtes	6 996.24 \$
1. Perfas – Interface électorale	1 391.20 \$										
2. Première ligne – Incendie	1 925.83 \$										
3. Comptabilité	11 836.67 \$										
4. Comptes payables	4 305.82 \$										
5. Gestion des permis et requêtes	6 996.24 \$										
<p>402-2019</p>	<p>3.6 PG Solutions – Achat du module de paiement des taxes en ligne – Autorisation</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville tient sa comptabilité avec les produits de la suite Acceo de PG Solutions;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE PG Solutions lance un nouveau logiciel de paiement des taxes en ligne permettant à nos citoyens de payer leurs comptes directement de la maison et même de bénéficier du paiement des comptes par carte de crédit, sans frais pour la Ville;</p> <p>CONSIDÉRANT la formation suivie par la directrice générale et la secrétaire comptable;</p> <p>CONSIDÉRANT leurs recommandations;</p>										

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>CONSIDÉRANT l'offre de lancement déposée;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard, Appuyée par monsieur Simon Chênevert, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'AUTORISER l'achat du logiciel de paiement de taxes en ligne suivant la proposition déposée, soit sur paiement des frais d'installation et d'activation au montant de 1 500 \$, plus les taxes applicables;</p> <p>D'AUTORISER la directrice générale à signer tous les documents requis pour ce faire.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>403-2019</p>	<p>3.7 OMH de Danville – États financiers 2018 – Adoption</p> <p>CONSIDÉRANT la réception des états financiers 2018 de l'Office municipal d'habitation de Danville faisant état de revenus de l'ordre du 108 086 \$ et de dépenses de l'ordre du 107 830 \$, générant un surplus d'opération de 256 \$ pour l'année 2018;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche, Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'ADOPTER les états financiers 2018 tels que déposés.</p> <p>DE PRENDRE ACTE que la contribution de la Ville de Danville pour l'année 2018 a été de 5 105 \$ soit 10 % du déficit d'exploitation au lieu de 7 996 \$ tel que prévu au budget de ladite année 2018.</p> <p>D'AUTORISER la directrice générale à procéder aux ajustements requis et à signer tous les documents requis pour ce faire.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>404-2019</p>	<p>3.8 OMH de Danville – Budget amendé de 2019 – Adoption</p> <p>CONSIDÉRANT le budget initial déposé pour l'année 2019 prévoyant une contribution municipale de 99 052 \$ pour l'ensemble des municipalités de la MRC des Sources et une somme de 8 500 \$ pour la Ville de Danville;</p> <p>CONSIDÉRANT la révision budgétaire datée du 11 novembre 2019 portant la contribution municipale à une somme de 103 990 \$ en raison de l'augmentation des postes budgétaires 61000 – Administration, 64000 - remplacement et modernisation et 66 000 – Service à la clientèle;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'approuver le budget révisé en date du 11 novembre 2019;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche, Appuyée par madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'APPROUVER la révision budgétaire datée du 11 novembre 2019 portant la contribution municipale à une somme de 103 990 \$ en raison de l'augmentation des postes budgétaires 61000 – Administration, 64000 - remplacement et modernisation et 66 000 – Service à la clientèle.</p> <p>D'AUTORISER la directrice générale à procéder aux ajustements requis et à signer tous les documents requis pour ce faire.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>405-2019</p>	<p>3.9 FQM – Adhésion 2020 – Autorisation</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la FQM représente mieux les intérêts, en général, des municipalités rurales comme celle de Danville;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'historiquement, la Ville de Danville était membre de la FCM;</p> <p>CONSIDÉRANT les discussions tenues entre les membres du conseil quant à l'association susceptible de mieux les représenter comme ville;</p> <p>CONSIDÉRANT la participation annuelle d'un membre du conseil au congrès de la FQM;</p> <p>CONSIDÉRANT les services fournis par ladite fédération;</p>

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Daniel Pitre, Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'ADHÉRER à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) pour l'année 2020.</p> <p>D'AUTORISER la directrice générale à faire les démarches appropriées et à signer tous les documents requis pour compléter l'adhésion.</p> <p>DE VERSER la cotisation annuelle établie pour la Ville de Danville à une somme de 3 742.01 \$ pour l'année 2020.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>406-2019</p>	<p>3.10 Réseau Biblio – Adhésion 2020 – Autorisation</p> <p>CONSIDÉRANT la réception du taux annuel par citoyen pour le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Danville au Réseau Biblio de l'Estrie;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque de Danville est desservie par ce réseau et que la Ville est satisfaite des services rendus;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le taux par citoyen augmente de 0.03 \$;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Daniel Pitre, Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'AUTORISER l'Adhésion de la Ville de Danville au Réseau Biblio de l'Estrie pour l'année 2020.</p> <p>D'AUTORISER la directrice générale à faire les démarches appropriées et à signer tous les documents requis pour compléter l'adhésion.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>407-2019</p>	<p>3.11 Génératrice Drummond – Contrat d'entretien – Renouvellement</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville doit faire inspecter et entretenir annuellement ses génératrices;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE cet entretien est effectué par Génératrice Drummond;</p> <p>CONSIDÉRANT l'offre de service pour l'année 2020;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche, Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE RENOUVELER le contrat d'entretien de Génératrice Drummond suivant la proposition déposée en date du 22 novembre 2019.</p> <p>D'AUTORISER la directrice générale à faire les démarches appropriées et à signer tous les documents requis pour compléter le renouvellement.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>408-2019</p>	<p>3.12 Activités physiques (femmes et filles) – Dépôt d'une demande de subvention – Autorisation</p> <p>CONSIDÉRANT les subventions disponibles pour la pratique d'activité physique chez les filles et les femmes notamment chez les femmes de 55 ans et plus;</p> <p>CONSIDÉRANT les exercices installés par la Ville de Danville, à proximité de l'Hôtel de Ville, et les sentiers de l'Étang Burbank;</p> <p>CONSIDÉRANT le succès des cours dispensés antérieurement;</p> <p>CONSIDÉRANT la demande de poursuivre l'offre de cours d'activité physique;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé, Appuyée par madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE DÉPOSER des demandes d'aide financière pour pouvoir poursuivre l'offre de cours d'activité physique sur les exercices de la Ville de Danville et dans les sentiers de l'Étang Burbank.</p>



No de résolution ou annotation

409-2019

D'AUTORISER la directrice générale à déposer les demandes d'aide financière appropriées et à signer tous les documents requis pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

3.13 Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche et la période estivale – Demande de subvention – Autorisation

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2020 (Programme), qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2020, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires;

CONSIDÉRANT QUE l'obtention de cet appui financier permettrait de bonifier les services offerts pendant ces périodes;

CONSIDÉRANT la date limite pour déposer une demande d'appui financier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Ginette Pinard,
Appuyée par monsieur Daniel Pitre,
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER le dépôt d'une demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et la période estivale 2020.

D'AUTORISER la directrice générale, madame Josée Vendette, à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier au nom la Ville de Danville.

ADOPTÉE

4.0 ADMINISTRATION DIVERS

4.1 Projet de regroupement – Asbestos – Danville – Fin des travaux

Ce point a été traité en début d'assemblée.

410-2019

4.2 Patinoire et anneau de glace – Mandat à la Maison des jeunes Au Point - Autorisation

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville désire ouvrir la patinoire et, si possible, l'anneau de glace pour la saison hivernale;

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes Au Point désire participer à la mise en place et à l'entretien desdites patinoires;

CONSIDÉRANT les rencontres tenues entre les parties;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche,
Appuyée par monsieur Simon Chênevert,
IL EST RÉSOLU

DE MANDATER la Maison des jeunes Au Point de préparer et d'entretenir la patinoire et l'anneau de glace, si cet anneau peut être aménagé, à la Maison des Jeunes Au Point.

D'AUTORISER la directrice générale à négocier les modalités de cette entente avec les représentants de la Maison des Jeunes Au Point.


ADOPTÉE

411-2019

4.3 Bibliothèque municipale – Président du comité – Désignation - Ratification

CONSIDÉRANT QUE madame Francine Geoffroy a démissionné du poste de responsable des bénévoles de la bibliothèque mais qu'elle demeure en poste à titre de bénévole;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner un nouveau responsable pour administrer la bibliothèque;

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>CONSIDÉRANT QUE les bénévoles souhaitent désigner monsieur Denis Langlois à titre de responsable;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit entériner cette recommandation;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche, Appuyée par madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE DÉSIGNER monsieur Denis Langlois à titre de responsable de la bibliothèque et d'envoyer une lettre de remerciement à madame Geoffroy pour ses services et sa disponibilité à titre de bénévole.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>4.4 OTJ de Danville – Rapport Saison 2019 - Dépôt</p> <p>La directrice générale dépose le rapport de l'OTJ et piscine de Danville pour la saison 2019.</p> <p>129 inscriptions ont été effectuées à l'OTJ et 9 cours de natation ont été offerts pour 47 participants.</p> <p>Le rapport démontre bien que ce service est largement utilisé par la population danvilloise.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>
	<p>5.0 ADMINISTRATION RESSOURCES HUMAINES</p>
<p>412-2019</p>	<p>5.1 Employé 0064 –Terminaison des négociations et congédiement</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les négociations ont repris et que les parties demandent un délai additionnel pour finaliser la terminaison d'emploi;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche, Appuyée par madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU</p> <p>DE REPORTER ce point à la séance du 16 décembre 2020.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>5.2 PSC – Renouvellement du programme - Information</p> <p>La directrice générale informe les membres du conseil que le programme de prestations supplémentaires de chômage (PSC) offert en complément de notre assurance salaire court terme a été renouvelé en date du 19 novembre 2019. IL sera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2024.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>
	<p>QUESTIONS DES CITOYENS</p> <p>Madame Lucille Paradis demande si les activités physiques se déroulant sur les exercices de l'Hôtel de Ville seront reconduites? La directrice générale indique que la Ville souhaite poursuivre les activités physiques sur les exercices tout en précisant que les citoyens peuvent les utiliser en tout temps, et cela, gratuitement.</p> <p>Madame Marie Bélanger se demande quelle somme sera investie annuellement dans la réserve culturelle ? Monsieur le Maire Michel Plourde lui indique que pour cette année, ce sera une somme de 2 000 \$. Pour les années subséquentes, tout dépendra des budgets. Il est difficile de prévoir avant la confection des budgets si des sommes seront dédiées à la réserve.</p> <p>Madame Bélanger se demande si la Symposium des Arts pourra avoir accès à cette réserve? Monsieur le Maire Michel Plourde indique que le Symposium des Arts pourra avoir accès comme tous les autres artistes ou organismes culturels de Danville ou présentant des artistes de Danville, mais que cette réserve ne servira pas au financement régulier de l'organisme.</p> <p>Madame Carmen Martin Roy s'interroge sur la collaboration possible de la voirie d'Asbestos aux activités de déneigement. Serait-il possible qu'Asbestos déneige des secteurs situés hors de leur territoire? Monsieur le Maire Michel Plourde indique que les Conseils étudient cette possibilité. Les deux Maires se rencontrent régulièrement et souhaitent accroître leur collaboration. En conséquence, ce point fait partie de leurs discussions.</p> <p>Actuellement, Danville déneige son territoire, mais des pourparlers ont lieu pour voir si on ne peut pas s'entraider.</p>



No de résolution ou annotation

Monsieur Gaétan Macra demande s'il y a un plan de rénovation pour le Centre Mgr Thibault.

Monsieur le Maire Michel Plourde indique que oui et que la première priorité est de mettre le bâtiment aux normes pour permettre un accès universel.

Monsieur Gaétan Macra demande si la population sera consultée lors de l'aménagement de la salle? Monsieur le Maire Michel Plourde est ouvert à une consultation et indique que la salle continuera à servir à titre de salle de spectacle. Le Conseil en tiendra compte.

Monsieur Kirk Robinson demande si le dossier du barrage du Lac Denison sera mis à jour. Il indique qu'une entente intervenue en 2010 entre les municipalités de Cleveland et de Danville fait en sorte que la Ville de Danville doit entretenir le barrage du Lac Denison selon une répartition des coûts entre les deux municipalités. Une étude fut réalisée en février 2012. Il en aurait été informé en juin 2013 alors qu'il est propriétaire du barrage et d'un terrain riverain. Il souhaite que le plan de maintenance soit mis à jour et souhaite être invité aux rencontres de mise à jour, car il ressent les contrecoups de la gestion du barrage sur son terrain.

Il indique que l'entente se terminerait en 2019 et qu'il faudrait se presser.

Il indique que la Ville aurait installé un capteur en août 2019, mais que celui-ci ne serait pas fonctionnel. Comme propriétaire, il souhaite être informé et souhaite être impliqué dans le dossier.

Il se dit nerveux de ne pas savoir ce que fait la Ville au fur et à mesure qu'elle pose un geste.

Il indique que le niveau d'eau du lac doit être déterminé conjointement en vertu de l'entente et précise qu'il n'est pas consulté.

Il indique que des travaux devaient être faits, mais qu'ils ne le sont pas.

La directrice générale indique qu'elle prendra connaissance du dossier prochainement et qu'elle fera le point avec le Conseil. Monsieur Robinson lui fera parvenir les ententes et études dont il fait état.

Monsieur le Maire Michel Plourde réitère la collaboration de la Ville et précise que les employés des travaux publics s'assurent que la gestion du barrage est effectuée correctement et que des visites sont faites à chaque semaine pour justement atteindre cet objectif.

La Ville reviendra donc à monsieur Robinson sous peu.

Monsieur Yves Lépine fait état d'une problématique d'écoulement des eaux sur la rue Wilfrid-Lebeau. Il constate que la Ville a creusé un fossé, mais il doute que ce fossé règle toute la problématique. Il souhaite que la Ville règle le dossier, car 12 maisons sont inondées chaque année. L'eau s'écoule actuellement entre sa maison et celle de son voisin.

La directrice générale informe monsieur Lépine qu'une rencontre aura lieu entre elle, le coordonnateur aux travaux publics, le Maire, monsieur Michel Plourde, le conseiller municipal, responsable du secteur et les citoyens visés.

6.0 TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point n'est traité.

7.0 URBANISME ET ÉMISSION DES PERMIS

7.1 Rapport des permis émis pour le mois de novembre 2019

La directrice générale dépose le rapport des permis émis pour le mois de novembre 2019. Ce rapport fait état de 5 permis émis pour une valeur de travaux de 257 500 \$

Le tout est soumis à titre d'information.

7.2 Retiré, car doublon

413-2019

7.3 Règlement numéro 167-2017 modifiant le Règlement numéro 136-2014 relatif aux animaux – Ajout d'une autorité compétente – Désignation

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 167-2017 modifiant le Règlement numéro 136-2014 relatif aux animaux;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal et les membres de la Sûreté du Québec sont désignés comme autorité compétente aux fins d'application desdits règlements;



No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville à confier le mandat à la Société Protectrice des Animaux d'Arthabaska (SPAA) de gérer les animaux domestiques sur son territoire et appliquer la réglementation en vigueur, le tout tel qu'il appert de la résolution numéro 245-2019 en date du 12 août 2019;

CONSIDÉRANT le projet de Règlement sur les chiens dangereux annoncé par le Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de ce règlement, le règlement de la Ville de Danville devra peut-être être amendé;

CONSIDÉRANT QUE dans l'intervalle, il y a lieu de permettre aux employés de la SPAA d'appliquer notre réglementation;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé,
Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche,
IL EST RÉSOLU

DE DÉSIGNER les employés de la Société Protectrice des Animaux d'Arthabaska (SPAA) à titre d'inspecteur municipal aux fins de notre réglementation.

D'ATTENDRE le Règlement sur les chiens dangereux pour étudier les modifications à apporter à notre réglementation.

ADOPTÉE

414-2019

7.4 Règlement numéro 197 A-2019 dorénavant appelé 203-2019 modifiant le Règlement de zonage numéro 146-2015 pour modifier les dispositions relatives à un bâtiment ou une construction complémentaire – Adoption du 2^e projet de règlement modifié

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q, c. A-19.1) d'amender, de sa propre initiative, le contenu de ses règlements;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville désire modifier le Règlement de zonage numéro 146-2015 lequel est entré en vigueur le 24 février 2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge nécessaire de modifier le Chapitre 9 – dispositions relatives à un bâtiment ou une construction complémentaire édictée au Règlement de zonage numéro 146-2015 afin de permettre plus de flexibilité pour les propriétés de grande superficie;

CONSIDÉRANT que par la modification proposée le conseil permettrait de nouvelles superficies pour les bâtiments ou les constructions complémentaires tout en maintenant le nombre maximal de 3 bâtiments ou constructions complémentaires par propriété;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles superficies autorisées seraient :

Superficie du terrain	Superficie autorisée pour les bâtiments complémentaires
Moins de 1850 m ²	85 m ²
Entre 1850 m ² et 3720 m ²	115 m ²
Plus de 3720 m ²	150 m ²

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge également nécessaire de modifier l'article 9.3-16 du Règlement de zonage numéro 146-2015 afin de remplacer la superficie minimale pour l'implantation de remises privées;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement est soumis à l'examen de conformité des objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé et du document complémentaire de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT QUE le présent projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions des articles 125 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c A-19.1), le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation, au cours de laquelle le projet de règlement sera présenté et discuté avec les citoyens;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 18 novembre 2019;



No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté aux membres du conseil et que des copies ont été déposées à l'intention des membres du conseil et du public en date du 18 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté le 18 novembre 2019 tel qu'il appert de la résolution numéro 379-2019 du 18 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification n'a été apportée audit règlement suite à l'adoption du premier projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne,
Appuyée par monsieur Simon Chênevert,
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le 2^e projet de règlement numéro 197 A-2019 dorénavant appelé 203-2019 modifiant le Règlement de zonage numéro 146-2015 pour modifier les dispositions relatives à un bâtiment ou une construction complémentaire.

ADOPTÉE

415-2019

7.5 Règlement numéro 198-2019 modifiant le Règlement de zonage numéro 146-2015 pour ajouter l'usage Industrie légère I1 et Industrie de haute technologie I3 dans la zone Zr-37 – Adoption du 2^e projet modifié

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) d'amender, de sa propre initiative, le contenu de ses règlements;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville désire modifier le Règlement de zonage numéro 146-2015 lequel est entré en vigueur le 24 février 2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge nécessaire de modifier le Règlement de zonage numéro 146-2015 afin de permettre l'implantation d'une nouvelle industrie sur le lot 4 079 639 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Richmond situé de part et d'autre de la rue Roux déjà existante;

CONSIDÉRANT QUE cette modification permettra d'accueillir également d'autres entreprises du même genre dans le secteur;

CONSIDÉRANT QU'aucune nouvelle rue n'est actuellement prévue dans le cadre de ce projet, respectant ainsi le développement autorisé en zone de réserve;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge nécessaire de modifier la grille de spécification des usages faisant partie intégrante du Règlement de zonage de manière à ajouter la classe Industrie et les classes d'usage Industrie légère I1 et Industrie de Haute Technologie I3 dans la zone Zr-37 afin de permettre l'implantation de nouvelles entreprises;

CONSIDÉRANT QUE les terrains visés par ce changement sont en zone blanche;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement est soumis à l'examen de conformité des objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé et du document complémentaire de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;


CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions des articles 125 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c A-19.1), le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation, au cours de laquelle le projet de règlement sera présenté et discuté avec les citoyens;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 8 juillet 2019 et qu'à ce moment, il était prévu d'ajouter l'usage Industrie lourde dans ladite zone;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement avait été présenté aux membres du conseil à cette date et que le premier projet de règlement avait été adopté tel qu'il appert de la résolution numéro 226-2019 adoptée le 8 juillet 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce premier projet de règlement a été modifié pour retirer l'usage Industrie lourde et le remplacer par l'usage Industrie légère et Industrie de haute technologie;

CONSIDÉRANT le projet de règlement tel que modifié a été présenté aux membres du conseil et que des copies ont été déposées à l'intention des membres du conseil et du public en date du 18 novembre 2019;

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté le 18 novembre 2019 tel qu'il appert de la résolution numéro 380-2019 du 18 novembre 2019;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'aucune modification a été apportée audit règlement suite à l'adoption du premier projet de règlement;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé, Appuyée par madame Ginette Pinard, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'ADOPTER le 2^e projet de règlement modifié numéro 198-2019 modifiant le Règlement de zonage numéro 146-2015 pour modifier la grille de spécification des usages faisant partie intégrante du Règlement de zonage de manière à ajouter la classe Industrie et les classes d'usage Industrie légère I1 et Industrie de Haute Technologie I3 dans la zone Zr-37.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
<p>416-2019</p>	<p>7.6 Règlement numéro 200-2019 modifiant le Règlement de zonage numéro 146-2015 pour ajouter le groupe d'usage « Re4 – Multifamilale » à la zone Re76 – Adoption du deuxième projet de règlement</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q, c. A-19.1) d'amender, de sa propre initiative, le contenu de ses règlements;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville désire modifier le Règlement de zonage numéro 146-2015 lequel est entré en vigueur le 24 février 2016;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge nécessaire de modifier le Règlement de zonage numéro 146-2015 afin d'ajouter le groupe d'usage Re4 – Mutifamiliale à la zone Re76;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE cette modification permettra d'accueillir un nouveau projet de développement résidentiel sur le territoire de la Ville de Danville;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE les terrains visés par ce changement sont en zone blanche;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le présent règlement est soumis à l'examen de conformité des objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé et du document complémentaire de la MRC des Sources;</p> <p>CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions des articles 125 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c A-19.1), le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation, au cours de laquelle le projet de règlement sera présenté et discuté avec les citoyens;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 18 novembre 2019;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté aux membres du conseil et au public et que copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public le 18 novembre 2019;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté le 18 novembre 2019 tel qu'il appert de la résolution numéro 381-2019 du 18 novembre 2019;</p> <p>CONSIDÉRANT QU'aucune modification a été apportée audit règlement suite à l'adoption du premier projet de règlement;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Simon Chênevert, Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne, IL EST RÉSOLU</p> <p>D'ADOPTER le 2^e projet de règlement numéro 200-2019 modifiant le Règlement de zonage numéro 146-2015 afin d'ajouter le groupe d'usage Re4 – Mutifamiliale à la zone Re76.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>



No de résolution ou
annotation

417-2019

7.7 Règlement numéro 202-2019 modifiant le Règlement de zonage numéro 146-2015 pour ajouter le groupe d'usage « classe commerce associé aux véhicules moteurs » et les classes C13, C14, C15 et C16 dans la zone M-88 – Adoption du deuxième projet de règlement

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a le pouvoir, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1) d'amender, de sa propre initiative, le contenu de ses règlements;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville désire modifier le Règlement de zonage numéro 146-2015 lequel est entré en vigueur le 24 février 2016;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge nécessaire de modifier le Règlement de zonage numéro 146-2015 afin d'ajouter le groupe d'usage classe commerce associé aux véhicules moteurs et les classes C13, C14, C15 et C16 dans la zone M-88 afin de refléter les usages actuellement en opération dans cette zone;

CONSIDÉRANT QUE cette modification permettra de régulariser les commerces autorisés et existants dans cette zone;

CONSIDÉRANT QU'il y a également lieu d'ajouter le groupe d'usage classe commerce associé aux véhicules moteurs et les classes C13, C14, C15 et C16 dans la zone I-52 sise en bordure la route 116;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement est soumis à l'examen de conformité des objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé et du document complémentaire de la MRC des Sources;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions des articles 125 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c A-19.1), le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation, au cours de laquelle le projet de règlement sera présenté et discuté avec les citoyens;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 18 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté aux membres du conseil et au public et que copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public le 18 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté le 18 novembre 2019 tel qu'il appert de la résolution numéro 382-2019 du 18 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE le conseil ajoute cette modification pour la zone I-52 suite à l'adoption du premier projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard,
Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche,
IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER le 2^e projet de règlement numéro 202-2019 modifiant le Règlement de zonage numéro 146-2015 pour ajouter le groupe d'usage Classe commerce associé aux véhicules moteurs et les classes C13, C14, C15 et C16 dans les zones M-88 et I-52 tel que présenté.

ADOPTÉE

418-2019

7.8 LOT 5 963 213, 213 rue Wilfrid-Lebeau – Demande de dérogation mineure - Autorisation

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du lot 5 963 213 portant le numéro civique du 213, rue Wilfrid-Lebeau;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure vise à réduire la marge latérale entre le bâtiment principal et la ligne de lot de 0.25 m et de réduire la marge d'implantation de la remise, laquelle en raison de l'implantation de la maison qui est en angle, ne permet pas d'implanter la remise en respectant la marge de 1 m de la ligne de lot;

CONSIDÉRANT QUE la marge latérale entre le bâtiment principal et la ligne de lot est de 2,75 mètres alors que la marge autorisée pour cette zone est de 3 mètres pour une partie dudit bâtiment représentant plus ou moins 25 cm ;



No de résolution ou annotation

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de la remise ne respecte pas la distance d'un mètre de la ligne de lot tel que prévu au règlement et qu'elle ne peut être placée différemment sur le terrain en raison de l'implantation en angle de la résidence principale;

CONSIDÉRANT QUE cette implantation existe depuis 1989 ;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation a été effectuée avant que les lots voisins ne soient lotis ;

CONSIDÉRANT QUE l'angle de la maison s'aligne avec le bâtiment principal voisin ;

CONSIDÉRANT QUE le déplacement de la remise engendrerait des travaux importants en raison de son installation sur une dalle de béton ;

CONSIDÉRANT l'absence de préjudice pour le voisinage ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme s'est prononcé sur la demande et qu'il y a fait droit en date du 3 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Daniel Pitre,
Appuyée par monsieur Jean-Guy Dionne,
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 146-2015 visant à réduire la marge latérale du bâtiment principal de 0,25 m;

D'AUTORISER la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 146-2015 visant à réduire la marge arrière de 0.50 m de la remise de façon à régulariser l'implantation actuelle de la remise, le tout en conformité avec le certificat de localisation préparé par Auclair Drolet, arpenteurs géomètres en date du 23 septembre 2019 sous le numéro 9593 de ses minutes;

Ces demandes concernant toutes l'immeuble sis au 213, rue Wilfrid-Lebeau sur le lot 5 963 213.

ADOPTÉE

419-2019

7.9 Lot 4 079 217, 1366, route 116 – Demande de dérogation mineure - Autorisation

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du lot 4 079 217 portant le numéro civique du 1366, route 116 à Danville;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure vise à réduire les marges latérales du garage de 41 cm et de 10 cm;

CONSIDÉRANT QUE le garage est implanté comme tel depuis avant l'entrée en vigueur du Règlement de zonage numéro 146-2015;

CONSIDÉRANT la demande de prolongation dudit garage déposée par le propriétaire;

CONSIDÉRANT QU'il est possible de prolonger un droit acquis dans la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation actuelle du garage ne cause pas préjudice au voisinage et que de la végétation et une clôture assure la préservation des droits de vue du voisinage sur ledit bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la corniche du bâtiment n'excède pas le terrain du lot 4 079 217;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme s'est prononcé sur la demande et qu'il y a fait droit en date du 3 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Ginette Pinard,
Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche,
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 146-2015 visant à réduire les marges latérales du garage implanté sur ce lot de 0.41 m et de 0.1 m de façon à régulariser l'implantation actuelle dudit garage, le tout en conformité avec le certificat de localisation préparé par Roland Deslandes, arpenteur- géomètre en date du 28 mars 2013 sous le numéro 7561 de ses minutes;

Ces demandes concernant toutes l'immeuble sis au 1366, route 116 sur le lot 4 079 217.

ADOPTÉE



No de résolution ou annotation

420-2019

7.10 Lot 4 077 177 – 60, rue Boisvert – Demande de dérogation mineure - Autorisation

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du lot 4 077 177 portant le numéro civique du 60, rue Boisvert à Danville;

CONSIDÉRANT QUE cette demande survient avant la construction d'un nouveau bâtiment commercial sur une partie du lot 4 077 177, lequel sera divisé en conformité avec la réglementation en vigueur de façon à ce qu'une partie du lot soit conservée à des fins résidentielles et l'autre partie à des fins commerciales;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette division, le garage commercial sera implanté conformément à la réglementation en vigueur à l'exception de la marge latérale que l'on retrouvera entre le terrain résidentiel et le nouveau garage implanté, laquelle sera moindre que ce que requiert la réglementation qui prévoit 5 m;

CONSIDÉRANT QUE cette marge sera de 3 m au lieu de 5 m;

CONSIDÉRANT QU'en divisant les lots, le propriétaire se conforme à la réglementation quant aux usages de ces derniers;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation suggérée respecte la quiétude des voisins;

CONSIDÉRANT QU'en rapprochant le garage commercial de sa résidence personnelle de 2m, le propriétaire ne se nuit qu'à lui-même;

CONSIDÉRANT QUE toutes les autres marges seront respectées;

CONSIDÉRANT QUE le garage commercial aura une entrée charretière indépendante;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme s'est prononcé sur la demande et qu'il y a fait droit en date du 3 septembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé,
Appuyée par monsieur Jean-Guy Laroche,
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 146-2015 visant à réduire la marge latérale du nouveau garage de 2m;

Cette demande concerne l'immeuble qui sera implanté sur le nouveau lot créé par la division du lot 4 079 177.

ADOPTÉE

421-2019

7.11 Lot 4 077 449 – 3, rue Grove, PIIA – Changement de briques – Ratification de l'autorisation

Madame Ginette Pinard se retire comme elle est concernée par la demande à titre de propriétaire du bâtiment.

CONSIDÉRANT les travaux d'urgence requis sur le bâtiment sis au 3, rue Grove à Danville en raison de l'affaissement de la brique du côté de la rue Daniel-Johnson;

CONSIDÉRANT QU'en raison de cet affaissement, le propriétaire doit procéder au remplacement d'une partie de la brique de son bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la brique actuelle ne peut être réutilisée;

CONSIDÉRANT QU'il n'existe plus de briques de couleur similaire;

CONSIDÉRANT QUE les changements proposés respectent la situation actuelle du bâtiment et le caractère architectural de l'époque;


CONSIDÉRANT QUE la couleur de la brique proposée s'harmonise avec les détails existants sur le bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE tout sera fait pour conserver les linteaux initiaux;

CONSIDÉRANT QUE les ouvertures seront modifiées et que deux portes françaises seront installées;

CONSIDÉRANT QUE la hauteur des portes demeurera la même;

CONSIDÉRANT les efforts du propriétaire pour conserver le caractère patrimonial du bâtiment;

 <p>No de résolution ou annotation</p>	<p>CONSIDÉRANT QUE ces travaux moderniseront l'apparence du bâtiment tout en respectant le caractère patrimonial;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE la nouvelle brique coupera l'effet de longueur de la façade du bâtiment sis sur la rue Daniel-Johnson et donnera l'impression de l'existence de deux bâtiments;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme s'est prononcé sur la demande et qu'il y a fait droit en date du 3 septembre 2019;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE vu l'urgence, les travaux ont été effectués avant que le conseil ne puisse se prononcer sur la demande;</p> <p>EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne, Et après que le vote ait été demandé par monsieur Simon Chênevert, IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des membres du conseil présents</p> <p>DE RATIFIER le remplacement d'une partie de la brique du bâtiment sis au 3, rue Grove à Danville par une brique de couleur brune s'harmonisant avec les détails existants sur le bâtiment.</p> <p>DE RATIFIER le remplacement de certaines ouvertures par des ouvertures plus modernes mais respectant le caractère patrimonial du bâtiment;</p> <p>DE RATIFIER le remplacement des portes existantes à l'extrémité du bâtiment par des portes françaises;</p> <p>Ces demandes concernent l'immeuble sis au 3, rue Grove à Danville.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>
	<p>7.12 Programme de vidange des fosses septiques – Bilan 2019</p> <p>La directrice générale dépose le bilan du Programme de vidange des fosses septiques pour l'année 2019. La Ville de Danville compte 826 fosses septiques et 811 fosses ont été vidangées lors de la première année du programme. Cet exercice a permis de mettre à jour le fichier de fosses septiques de la Ville et de respecter la réglementation adoptée en vertu de la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i>.</p> <p>La Ville de Danville remercie la population qui a collaboré à la réussite de la première année du programme de vidanges des fosses septiques de la MRC des Sources. La facturation pour l'année 2019 sera transmise en même temps que le compte de taxes 2020.</p> <p>Nous rappelons que le prix fixé en vertu du programme est de 183.60 \$ aux deux ans. Dépendamment de la fréquence de vidange, le montant est facturé sur deux ou quatre ans. Les citoyens paieront donc annuellement, mais seront vidangés aux 2 ou 4 ans.</p> <p>Le tout est soumis à titre d'information.</p>
	<p>8.0 SERVICE INCENDIE</p> <p>Aucun point n'est traité.</p>
	<p>9.0 DEMANDES DIVERSES</p>
<p>422-2019</p>	<p>9.1 Charte Estrienne – Voir grand pour nos enfants - Adhésion</p> <p>CONSIDÉRANT le projet de charte estrienne proposé par le Rassemblement Estrien voir grand pour nos enfants;</p> <p>CONSIDÉRANT QUE ce projet de charte propose des actions pour augmenter à 80 %, d'ici 2025, la proportion d'enfants n'ayant aucune vulnérabilité à l'iniquité sociale à l'entrée à la maternelle;</p> <p>CONSIDÉRANT les quatre principes d'action proposés, à savoir :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Reconnaître et soutenir les parents comme premiers alliés du développement des enfants; 2. Agir tôt; 3. Miser sur des approches prometteuses; 4. Agir avec convergence et cohérence. <p>CONSIDÉRANT les engagements demandés par les municipalités adhérentes à la charte, à savoir :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre les besoins de l'enfant au cœur de vos décisions;



No de résolution ou annotation

2. Reconnaître que les quatre principes d'action sont essentiels à la réussite de notre agir collectif;
3. Poser des gestes concrets et cohérents avec les principes d'action;
4. Faire reconnaître la Charte et encourager vos collègues, votre organisation ou vos partenaires à y adhérer.

CONSIDÉRANT QUE ces engagements sont des engagements auxquels souscrit déjà la Ville;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé,
Appuyée par monsieur Daniel Pitre,
IL EST RÉSOLU

D'ADHÉRER à la Charte estrienne : Voir grand pour nos enfants.

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution aux personnes concernées.

ADOPTÉE

9.2 Demandes d'aide financière 2020 de différents organismes

La directrice générale informe les organismes ayant déposé des demandes d'aide financière pour l'année 2020 que leurs demandes seront étudiées dans le cadre des travaux du budget 2020, lequel sera adopté le 16 décembre 2020.

Le tout est soumis à titre d'information.

423-2019

9.3 CCES – Party de Noël – 18 décembre 2019 au Moulin 7 - Participation

La directrice générale informe les membres du conseil que la Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources tiendra son party de Noël, le mercredi 18 décembre 2019 à la Brasserie Moulin 7 à 17h30.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé,
Appuyée par monsieur Simon Chênevert,
IL EST RÉSOLU

D'AUTORISER la directrice générale à acheter des billets pour la participation de monsieur Michel Plourde, monsieur Simon Chênevert, madame Ginette Pinard et madame Nathalie Boissé à l'évènement.

ADOPTÉE

424-2019

9.4 Carnaval des glaces – Offre de partenariat - Acceptation

CONSIDÉRANT l'offre de publicité et de financement 2020-2021 déposée par le Carnaval des glaces de Danville;

CONSIDÉRANT le soutien constant de la Ville à cet évènement;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de monsieur Jean-Guy Laroche,
Appuyée par monsieur Daniel Pitre,
IL EST RÉSOLU

DE CONTRIBUER à l'offre de partenariat proposée par le Carnaval des glaces en souscrivant à la campagne de publicité et de financement C au montant de 500 \$.

ADOPTÉE

9.5 Club Optimiste d'Asbestos Inc. – Vins et fromages – 25 janvier 2020 - Participation

La directrice générale informe les membres du conseil que le Club Optimiste d'Asbestos tiendra son évènement Vins et fromages le 25 janvier 2020.

Monsieur le Maire, Michel Plourde, indique que chacun des membres du conseil est libre d'y participer et doit en assumer les frais.

L'évènement se tiendra à la Salle St-Isaac Jogues d'Asbestos à 18 heures.

Le tout est soumis à titre d'information.

425-2019

9.6 Murales nationales des enfants du Canada – Invitation à participer - Acceptation

CONSIDÉRANT la demande de participation de la Ville de Danville déposée par La Francoderole dans le cadre du Programme de Développement communautaire DUALITÉ ET RAPPROCHEMENT;



No de résolution ou
annotation

CONSIDÉRANT QUE ce projet découle des activités et évènements soulignant le 150^e anniversaire de la Confédération Canadienne de 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif de ce projet est de permettre à des enfants de communautés francophones et anglophones de travailler ensemble sur une murale qui sera conservée par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Danville a été choisie en raison de la présence d'une école anglophone et d'une école francophone;

CONSIDÉRANT QUE la contribution demandée par la Ville est de l'ordre de 385 \$ à 605 \$;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans les actions de la Politique familiale de la Ville de Danville;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de madame Nathalie Boissé,
Appuyée par madame Ginette Pinard,
IL EST RÉSOLU

D'ACCEPTER l'invitation à participer au projet de murale nationale des enfants.

D'AUTORISER la directrice générale à compléter les démarches et à signer tous les documents requis pour concrétiser ce projet.

ADOPTÉE

QUESTIONS DES CITOYENS

Monsieur Jean-François Girardin demande ou en est rendu le dossier des conduites du secteur Marlodge. La directrice générale répond que le dossier avance et que la Ville souhaite réaliser les travaux dès qu'elle y sera autorisée.

Monsieur Richard Letendre porte à l'attention de la Ville que les clignotants installés pour les passages piétonniers ne fonctionnent pas toujours. La directrice générale indique qu'elle a également remarqué. Les clignotants sont alimentés par des panneaux solaires. Une rencontre avec un représentant de la compagnie sera effectuée ce printemps pour tenter de régler le problème.

Il demande également à ce qu'une attention particulière soit portée au déneigement des traverses de trottoirs.

Madame Diane Vandal demande si nous connaissons la date de réalisation des travaux d'égouts et d'aqueduc dans le secteur de la rue Brochu. Monsieur le Maire, Michel Plourde, explique les coûts de ce projet et la nécessité d'avoir accès à des programmes d'aide financière pour le réaliser. Il réitère que la Ville souhaite faire les travaux le plus rapidement possible, mais que malheureusement ce sont des dossiers pour lesquels nous devons obtenir des autorisations et que ces dossiers sont souvent longs et ardues. Par ailleurs, la Ville y travaille et essaie de faire en sorte de réaliser les travaux le plus rapidement possible. Une rencontre de citoyens sera tenue avant de débiter le projet.

Monsieur Bernard Laroche demande que des vérifications soient effectuées au 100, rue Stevenson quant à l'usage de la propriété et demande également que des affiches interdisant le stationnement soient installées afin de clarifier la situation.

Monsieur Bernard Laroche demande si la clôture au coin des rues Forest et Nicolet est conforme. Des vérifications seront faites.

Monsieur André Viens porte à la connaissance de la ville que la lumière au coin de la 116 et de la rue du Carmel ne fonctionne plus. Des vérifications seront faites.

10.0 CORRESPONDANCE


La directrice générale résume le contenu de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée dont il est fait état dans l'ordre du jour ci-avant adopté.

11.0 RAPPORTS DES MEMBRES DU CONSEIL

La directrice générale dépose les rapports du mois de novembre déposés par les élus.

12.0 VARIA

Aucun point n'est traité.

 No de résolution ou annotation	<p>13.0 ÉVÈNEMENTS À VENIR</p> <p>La directrice générale fait état des évènements à venir et donne des informations quant à ceux-ci.</p> <p>Monsieur Bernard Laroche est invité à présenter les activités des Chevaliers de Colomb. Il indique que 72 paniers de Noël seront préparés et distribués sur notre territoire. Le 6 décembre 2019, un souper spaghetti sera tenu pour aider à la réalisation des paniers.</p>
	<p>QUESTIONS DES CITOYENS</p> <p>Monsieur le Maire, Michel Plourde, explique aux citoyens présents qu'il a pris connaissance de l'info-lettre parue récemment et que la Ville s'est excusée auprès des agriculteurs. Les agriculteurs auront un droit de réplique et par la suite, la Ville ne permettra plus de diffusion d'articles de ce genre à même son info-lettre. Ce n'est pas le bon véhicule pour ce genre d'articles.</p> <p>La directrice générale vérifiera dorénavant les info-lettres avant leur publication.</p>
	<p>MOT DE FERMETURE</p> <p>Le Maire annonce l'épuisement de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire et rappelle la séance extraordinaire relative à l'adoption du budget 2020, laquelle se tiendra le 16 décembre 2019.</p>
<p>426-2019</p>	<p>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</p> <p>Sur la proposition de monsieur Jean-Guy Dionne IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ</p> <p>DE LEVER l'assemblée à 21 h 23.</p> <p style="text-align: right;">ADOPTÉE</p>

Je, Michel Plourde, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.

 Michel Plourde, Maire

 Me Josée Vendette